

DE ROUBAIX-TOURCOING

L'échéance du 11 Mai

L'Allemagne semble résignée à y souscrire

Le 11 mai, à minuit, expire le délai de six jours donné à l'Allemagne par les Alliés d'après l'ultimatum du 5 mai, pour avoir à exécuter les obligations du traité de Paix.

Ces obligations sont principalement les suivantes :

- 1. Le désarmement ;
2. Le paiement de 132 milliards de marks-or par annuités fixes de 2 milliards de marks-or, plus un prélèvement de 25 % sur la valeur des exportations allemandes ;
3. Le jugement des coupables.

Après quelques journées de mauvais humeur, l'Allemagne a réfléchi aux graves conséquences qu'aurait pour sa vie économique l'occupation de la Ruhr. Elle s'est rendu compte qu'il lui fallait céder. Ce sera un grand bien pour la paix du monde.

Sans aucun doute, les grands industriels de la Ruhr, les Hugo Stinnes, les Klupp et autres, ont envisagé la ruine qui les menaçait et, la rage au cœur, ils capitulent. C'est la meilleure démonstration de l'excellence du moyen de pression recommandé par le Gouvernement français.

Si nous pouvons forcer l'Allemagne à reconnaître enfin sa dette et son devoir de réparer sans lancer nos troupes dans l'aventure d'une occupation, il faudra rendre hommage à M. Briand, qui a su résister aux sollicitations anglaises et qui a montré ce que peut obtenir une main de fer dans un gant de velours.

On prête aux amateurs de portefeuilles un certain esprit de mécontentement. Le parti de la guerre n'est pas satisfait, il aurait aimé qu'on occupât la Ruhr et qu'on menaçât Berlin ou Munich. Ses propagandistes disent déjà : « Les Allemands vont nous rouler... »

Nous allons voir. Il ne faut pas oublier que l'Allemagne, si elle accepte l'ultimatum des Alliés, va devoir nous donner vite, un gage de sa bonne foi. L'article 5 de l'état de Paiement remis à Berlin par la Commission des Réparations, le 6 mai, stipule que : « L'Allemagne paiera dans les vingt-cinq jours de la notification du présent document, la somme de un milliard de marks-or, en or ou en devises étrangères ».

Le 1er juin, par conséquent, l'Allemagne devra nous remettre l'en-casse-or de la Banque d'Empire ou son équivalent en billets français ou anglais, soit trois milliards de francs.

C'est un premier résultat qu'on pourra rapidement contrôler.

A partir du 1er juin également, le Comité des garanties fonctionnera, exercera son contrôle sur le produit de douanes allemandes, l'importation et l'exportation ; il prélèvera 25 % sur la valeur des marchandises exportées, surveillera la rentrée des taxes, impôts directs ou indirects. Voilà encore des garanties.

Nous estimons qu'il vaut mieux voir rentrer de l'argent dans les caisses des Régions Libérées que d'assister à l'entrée de nos poilus à Essen. Sans être dupes de la manière dont les Allemands acceptent l'ultimatum, contraints et forcés, nous persistons à penser que c'est encore la meilleure solution. N'est-il pas entendu, d'ailleurs, comme l'a dit M. Briand au cours de son discours au Reichstag, que le Gouvernement français et les Alliés joueraient toujours automatiquement.

Nous recherchons la paix et le paiement de nos dommages. Montrons aux Allemands que nous savons, nous aussi, désarmer nos militaristes.

Alex WILL.

Un perfectionnement dans la Télégraphie sans fil

LA TRANSCRIPTION SE FAIT DIRECTEMENT

Paris, 10 mai. — Un perfectionnement du plus vif intérêt, nous a fait savoir hier, M. le professeur Lippmann, vient d'être apporté aux systèmes actuels de télégraphie sans fil, par MM. Abraham et Pianoli. Ces savants, grâce à un dispositif combiné par eux, sont parvenus à adapter à la réception des ondes hertziennes les dispositifs du télégraphe Bandot, et ainsi sont parvenus à recueillir directement, en caractères imprimés, les messages de télégraphie sans fil.

Les expériences faites tout dernièrement, ont donné les meilleurs résultats.

On a résolu le problème de la transformation des sexes

Paris, 10 mai. — La transformation des sexes est un problème qui fut longtemps cherché. M. Champy vient de le résoudre, chez le triton. En faisant jeûner un triton mâle, il a pu amener à l'état indifférent et neutre ses glandes génitales ; en le nourrissant à nouveau, mais en hiver, c'est-à-dire au cours d'une saison pendant laquelle l'évolution du triton mâle ne se fait pas, il a pu amener ses glandes à évoluer vers le type ovarien. Ces résultats, communiqués hier à l'Académie des Sciences par M. Penier, sont les premiers qui méritent en évidence la possibilité de l'évolution des sexes et présentent un intérêt physiologique de premier ordre.

"OUI" ou "NON"

On connaîtra aujourd'hui la réponse allemande

Aucun nouveau délai ne sera accordé

Berlin, 10 mai. — Les « Nouvelles Politiques et Parlementaires » rapportent que M. Simons a signalé aux partis du Reichstag la nécessité d'envoyer la réponse allemande au plus tard mardi soir, à Londres et à Paris, ou tout au moins de la communiquer mercredi matin aux ambassadeurs de l'Entente, à Berlin.

Les délais d'acceptation expirent en fait mercredi à midi, le Reichstag devra donc s'entendre cet après-midi sans faute avec le gouvernement, au sujet de la décision à prendre.

Si le 12 à minuit...

Paris, 10 mai. — Une dépêche de Berlin, fait prévoir que le premier acte du prochain ministère allemand sera de demander, sur la réponse à l'ultimatum, un nouveau délai de quelques jours.

Si les Allemands font ce calcul, ils vont au devant d'un échec et se préparent une déception.

L'accord de Londres, en réalité, n'accorde aucun délai à l'Allemagne, il lui permet seulement, pendant les douze jours que dure la concentration des troupes alliées, d'obtenir par l'acceptation totale et sans réserves du désarmement, des conditions de paiement et des garanties, un sur-sis à l'occupation de la Ruhr.

M. Briand n'a consenti à l'ultimatum que sous la condition formellement acceptée par tous les Alliés, que l'opération militaire commencée le 2 mai, se poursuivrait le 13, en cas de refus de l'Allemagne, sans interruption ni retard.

Donc, si le 12 mai à minuit, l'Allemagne n'a pas donné satisfaction complète aux exigences alliées, nos troupes entreront le 13 dans la Ruhr. Si l'Allemagne capitule avant cette date, les contingents alliés resteront sur le pied. La menace permanente des sanctions assurera l'exécution des promesses allemandes et garantira le désarmement, ainsi que la réalisation du plan financier.

Pour et contre l'ultimatum

Berlin, 10 mai. — L'évolution de l'opinion allemande se confirme en faveur de l'acceptation des conditions des alliés. On redoute vivement l'occupation de la Ruhr, en présence surtout de la détermination très nette de la France. On craint également les répercussions que cette éventualité pourrait avoir sur la question de Haute-Silésie. On estime qu'en dehors des nationalistes, parisiens du rejet et des communistes, favorables à l'abstention, tous les autres partis se prononceraient pour l'acceptation de l'ultimatum.

Il n'est pas exact que le parti populiste se soit prononcé pour l'acceptation de l'ultimatum. Il y a eu des discours au sein du parti en faveur de cette acceptation, mais les divergences au cours de la réunion du parti ont été particulièrement vives.

Toutefois, l'hostilité des populistes à l'acceptation de l'ultimatum et le fait que les nationalistes bavarois ne se sont pas prononcés, l'entrée des socialistes majoritaires dans la coalition et le choix de Loeb, comme chancelier, sont considérés comme une solution qui interviendra aujourd'hui.

Le nouveau gouvernement accepterait l'ultimatum

Comme on l'annonçait, cette nuit, en dernière heure, il y a neuf probabilités sur dix, qu'aujourd'hui, le ministre Stresemann serait nommé, avec le docteur Mayer comme ministre des Affaires étrangères.

Ce nouveau gouvernement allemand serait décidé à accepter intégralement les conditions de l'ultimatum de Londres. Il publiera une déclaration ministérielle annonçant une nouvelle politique de collaboration sincère avec les alliés.

La formation du Cabinet

Berlin, 10 mai. — L'ancien ministre des finances, M. Wirth, a été chargé par le président d'Empire de former le nouveau cabinet. Il a accepté cette mission et nommé.

DERNIERE HEURE

C'EST OUI L'Allemagne accepte l'ultimatum des Alliés

Le nouveau Gouvernement l'a déclaré devant le Reichstag

Berlin, 10 mai. — La séance du Reichstag, qui devait commencer à 7 heures, ne s'ouvre qu'à 9 heures. Les tribunes sont pleines. Le président Loeb ouvre la séance par quelques mots et le nouveau chancelier Wirth donne lecture de la déclaration ministérielle. Il indique tout d'abord la composition du cabinet, qui est la suivante :

Le nouveau Ministère

Chancelier et ministre des Affaires étrangères, M. Wirth (centre) ; Vice-chancelier et ministre du Trésor, M. Bauer (socialiste majoritaire) ; Economie publique, M. Robert Schmidt (socialiste majoritaire) ; Travail, M. Braun (centre) ; Transports, général Grøner (démocrate) ; Postes et Télégraphes, M. Griesbert (centre) ; Alimentation, M. Hermes (centre) ; Intérieur, M. Grad-

gérie en ce moment avec les différents partis.

Le nouveau cabinet donnerait lecture de sa déclaration au Reichstag, dans la séance qui a lieu ce soir, à 7 heures, et à la suite de laquelle le Reichstag se prononcera pour ou contre l'acceptation de l'ultimatum des Alliés.

Le ministère des Affaires étrangères serait confié à M. Bergmann ou à M. Mayer, le général von Groener resterait ministre des Transports, le centre et les démocrates se partageraient le reste des portefeuilles.

Pendant ce temps, M. Stresemann, chef du parti populiste, avait eu l'ambassadeur d'Angleterre, lord d'Abernon, un entretien qui parut lui faire voir l'acceptation de l'ultimatum sous une forme plus favorable.

On combinait aussitôt une coalition dans laquelle figurait côte à côte les populistes et les majoritaires, à condition que les populistes acceptent sans réserve l'ultimatum. Mais, on sut bientôt que les populistes se refusaient à signer l'ultimatum et à entrer dans la coalition.

A 16 heures, on apprit que M. Wirth, ancien ministre des Finances, et membre du centre, où il figure à l'aile gauche, était officiellement chargé de former le cabinet.

L'Amérique approuve les décisions de Londres

Paris, 10 mai. — Le gouvernement américain aurait informé l'Allemagne que les Etats-Unis approuvaient les décisions de Londres.

Selon une dépêche de Washington, un « New-York Herald », du 9 mai, il est possible qu'en cas de besoin, le gouvernement autorise les troupes américaines à participer à l'occupation de la Ruhr.

Un représentant de l'Amérique siège à la Commission des réparations

Paris, 10 mai. — La Commission des réparations, en établissant et en notifiant, le 6 mai, l'état de paiements de sa dette réparatoire à l'Allemagne, n'a nullement accompli la tâche qui lui incombe aux termes du traité de Versailles et, dès hier, elle a repris ses séances.

Un fait dont il n'est pas besoin de souligner l'importance, s'est produit aujourd'hui.

M. Boyden, qui avait été jusqu'au mois de février, le représentant officieux des Etats-Unis à la Commission, a, sur l'ordre de son gouvernement, repris cet après-midi, sa place aux côtés des délégués de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et de la Belgique.

Ses nouvelles instructions sont arrivées hier et il s'est empressé d'en informer M. Louis Dubois, le continuera à siéger à titre officieux, mais sa présence à la Commission des réparations atteste la reconnaissance par le gouvernement des Etats-Unis, que la Commission a, dans la fixation de la dette allemande, faite preuve à la fois de l'équité due aux victimes de l'agression de 1914 et de la modération désirée pour l'Amérique.

Ainsi qu'elle l'annonce dans l'état de paiement, la Commission des réparations poursuit l'évaluation de certaines prestations faites par l'Allemagne au titre de l'article 235, versement de 20 milliards de marks-or avant le 1er mai 1921, et lui reste notamment à déterminer la valeur exacte du charbon livré, du matériel de guerre abandonné, des bateaux livrés. Cette dernière question à la valeur des navires, est la plus complexe, le sujet et un délai de huit jours lui a été accordé pour produire par écrit ses observations.

265 contre 204

Berlin, 10 mai. — On a déjà établi les statistiques approximatives suivantes : L'acceptation de l'ultimatum réunirait 235 voix, à savoir : majoritaires, 98 ; Centre, 62 ; populistes, 11 ; démocrates, 24 ; populistes bavarois, 10 ; indépendants, 11 ; ligne paysanne, 4 ; le Reichstag compte 169 membres.

L'ACCEPTATION

Berlin, 10 mai. — Le nouveau gouvernement s'est présenté ce soir, à 9 heures, devant le Reichstag et a fait une déclaration d'après laquelle il acceptera, sans condition, l'ultimatum des Alliés.

Un Chinois tua par imprudence

IL SE FUIT EN SE SUICIDANT
Le Crousol, 10 mai. — M. Yun Wentien, étudiant chinois, manipulant dans le café Fontaine un «browning» qu'il ne croyait pas chargé, pressa sur la détente, lorsqu'une balle atteignit la fille du restaurateur, Mlle Suzanne Fontaine, qui fut tuée sur le coup.

Désespéré de son infortunée, M. Yun Wentien se fit aussitôt ruer la cervelle devant les spectateurs affolés.

Un Appel à la Guerre Germano-Polonaise

Il est lancé en Bavière à propos de la Haute-Silésie

Des affiches ont été apposées sur les murs de Munich, disant notamment : « La Pologne attaque la Haute-Silésie allemande pour y installer la tyrannie polonoise au mépris du droit des peuples. Seul, un acte peut délivrer cette terre allemande des mains polonoises ! Bavaurois, nous attendons de vous cet acte ».

Les journaux socialistes protestent contre cet appel à la guerre contre la Pologne qui serait une guerre contre l'Entente.

Les Alliés vont solutionner la question

La commission interalliée a adressé l'appel suivant à la population de la Haute-Silésie :

« Les Alliés sont complètement d'accord pour condamner les troubles qui se sont produits en Haute-Silésie. Les décisions qui doivent être prises par les puissances alliées ne seront influencées en rien par les événements de Haute-Silésie, et les puissances alliées se mettront, en temps voulu, à la solution de la question de Haute-Silésie et s'inspireront uniquement des résultats du vote et des dispositions du traité de paix ».

Le travail reprend dans les mines

A la suite de la proclamation des chefs syndicalistes de Haute-Silésie, les ouvriers ont en partie repris le travail dans les mines. La proportion de travailleurs va de 30 à 70 %.

Des déserteurs allemands forment des corps francs

Appelo, 10 mai. — Les incidents se développent en Haute-Silésie. Du côté allemand, des déserteurs de la Reichswehr forment des corps francs entre Wrocław et la frontière. Dans le cercle de Kreuzburg, les déserteurs allemands sont ainsi réunis sous la direction du commandant Arnim. On craint qu'ils ne descendent du charbon allemand arrivé par les Polonais. Du côté polonais, la déroute s'accroît.

Une nouvelle grève en Angleterre

AUJOURD'HUI, IL S'AGIT DES ELECTRICIENS

Londres, 10 mai. — Vingt mille électriciens viennent de se mettre en grève en Angleterre.

La déléguation ouvrière s'est rendue hier soir à une réunion des ouvriers électriciens à Londres et a déclaré que des membres de la Fédération des électriciens, ainsi que des ouvriers du port de Londres, avaient été congédiés par les autorités municipales pour avoir refusé de manipuler du charbon allemand arrivé par bateau.

Il a été décidé de demander aux autorités municipales londonniennes de réintégrer les ouvriers congédiés.

La Foire de Paris a été inaugurée

ELLE A AUSSI REÇU LE BAPTEME DU FEU

Paris, 10 mai. — Vers 14 heures 40, le feu a pris dans une baraque de la foire de Paris inaugurée aujourd'hui du côté de la rue Constantine, sur l'esplanade des Invalides. Quelques baraques ont été complètement brûlées. Les dégâts matériels sont peu importants, il n'y a pas eu d'accident de personnes. Les pompiers se sont rendus maîtres du feu après quelques minutes de travail.

HAUT LES MAINS !

EN JOUANT AU DETECTIVE AMERICAIN, UN GAMIN A REVOLVERISE UN PROMENEUR.

Dans le parc public de Gennevilliers, dit Parc Richelieu, l'apprenti tisser Raymond Lebeaux, 15 ans, demeurant avenue de Paris, à Asnières, après avoir acheté chez un vendeur un petit pistolet avec des cartouches, s'amusa, hier, à jouer au « détective américain », non seulement en brandissant son arme et faisant mettre « haut les mains » aux personnes qu'il rencontrait, mais encore en tirant sur celles qui ne prenaient pas son jeu au sérieux.

Il tira ainsi sur un groupe de fillettes qu'heureusement il n'atteignit pas. Mais il logea une balle dans la cuisse d'un jeune promeneur, M. Henri Barthélemy, 20 ans, demeurant rue Sainte-Marie, qui, malgré sa blessure, put rejoindre son domicile.

Arrêté, Raymond Lebeaux a été envoyé au Dépôt.

Un comptable aimait trop le jeu et les femmes

CELA L'A CONDUIT EN PRISON

Paris, 10 mai. — Louis-Pierre Stiennot, 44 ans, sujet belge, était employé comme chef comptable depuis 1916 dans les bureaux de la Société Parisienne de Confection.

Par suite satisfait sa passion du jeu et des femmes, il détournait de mai 1919 à juillet 1920, près de 600.000 francs au préjudice de la société.

Les renseignements de police établissent que l'inculpé, quoique marié, entretenait encore deux maîtresses.

Au Conseil Général du Nord

L'Assemblée Départementale vote le principe d'un emprunt de trois cents millions, réclame une enquête sur certaines attributions d'avances en dommages de guerre et discute longuement la question de reconstitution.

La journée de mardi, prévue par des pessimistes comme orageuse et tourmentée s'est déroulée dans une paisible atmosphère de courtoises discussions, égayées parfois d'amusants épisodes.

La séance du matin s'ouvrit vers 11 heures, sous la présidence de M. VANCAUWENBERGHE, avec BLEMANT, pour secrétaire. Comme la veille, M. Régier, secrétaire général remplaça le préfet, retenu à la chambre par une attaque de grippe, qui n'a rien d'espagnol.

Les bénéficiaires du ravitaillement

L'ETAT NE POURRA METTRE LA MAIN DRESSUS
GONIAUX et FOUCAUT ont présenté un vœu demandant que les bénéfices réalisés par les services du ravitaillement départemental d'arrondissement soient affectés aux communes, cette ressource étant d'une grande utilité pour permettre aux municipalités d'équilibrer leur budget.

Au nom du 5e bureau, M. DUFOUR rapporte ce vœu, concluant à son adoption. VANCAUWENBERGHE annonce que d'après certains délégués officiels qui lui sont parvenus, l'Etat, qui s'efforce par tous les moyens, de faire rentrer des fonds dans ses caisses, n'envisage pas la question sous le même jour. Le président demande au Conseil de la réserver, faisant entrevoir que cette somme peut être affectée à d'autres créations, telles que sanatoria pour tuberculeux ou autres créations de même nature. Partagée entre les communes, la somme ne serait pour elles qu'une poussière de secours et l'Etat, qui les subventionne, pourrait voir prévaloir pour leur retirer tout subside.

FOUCAUT dit que le Comité central de ravitaillement et les Comités d'arrondissements, ont réalisé des bénéfices énormes. Il demande avec insistance que ces bénéfices soient répartis entre les communes, au prorata de leurs achats, attendu qu'il est impossible de les reverser entre les mains des consommateurs. Par contre, il est aisé et de toute justice de faire la ristourne aux communes de la part qui leur revient sur les marchandises achetées par elles. Les services du ravitaillement sont en voie de liquidation et Foucaut demande au préfet de donner des ordres pour que chaque commune soit informée de la ristourne qui lui est réservée, aussitôt la liquidation terminée. L'Etat, fait-il observer, a participé en rien à la réalisation des bénéfices, ont de ce fait le droit de se les approprier. Il subventionne certaines communes, mais pas toutes, et il le fait d'une façon très inégale, pour ne pas dire arbitraire.

BRIFAUT appuie avec force le vœu de Foucaut et déclare que les communes doivent profiter des bénéfices réalisés par elles.

M. VANCAUWENBERGHE. — Le préfet fera un rapport sur la question et, en attendant, il convient de la réserver. FOUCAUT. — Dès maintenant, nous devons affirmer notre vote sur les bénéfices du ravitaillement aux communes, à l'exclusion de l'Etat.

DELANNOY signale que certaines communes, loin de réaliser des bénéfices avec le ravitaillement, ont été obérées, parce qu'elles ont dû subvenir aux besoins des invalides. Toutes les communes dit-il, doivent être solidaires et il ne faut pas que certaines enrichissent une ristourne, tandis que d'autres seraient en déficit.

A son tour, BLEMANT appuie le vœu de Foucaut et signale que la ville de Valenciennes, qui avait réalisé plus de deux millions et demi de bénéfices, a déjà disposé de cette somme pour des œuvres municipales.

Après diverses interventions le Conseil émet le vœu qu'en aucun cas les bénéfices résultant du ravitaillement ne soient alloués à l'Etat. On décidera de leur emploi après le dépôt du rapport du préfet.

Le Conseil adopte sans discussion un vœu demandant que la protection des ports français soit sauvegardée et que la surtaxe d'entrepôt soit maintenue, notamment à Dunkerque.

La liberté du commerce

Au sujet d'une proposition réclamant la liberté du commerce, le Conseil exprime le désir de voir abroger toutes les mesures d'exception prises pendant la guerre, dès que la situation normale sera rétablie.

Le rétablissement de la vente du tabac de zone est réclamer.

La crise du logement

Une proposition de Bléman

BLEMANT a déposé une motion protestant contre le projet de loi qui prévoit le retour pur et simple au droit commun, même dans les régions dévastées.

« Loin de moi, dit BLEMANT, la pensée de demander aux propriétaires des locataires de mauvaise foi, c'est-à-dire ceux qui violent les conditions prévues au bail ou qui ne paient pas leur loyer. Je veux simplement obtenir un régime de faveur dans nos régions dévastées, tant que toutes les maisons n'auront pas été reconstruites ».

En effet, il serait dangereux, au point de vue social, de revenir purement et simplement au droit commun.

Le juge de paix, me direz-vous, accordera des délais aux locataires pour déserrer leur loyer, mais, je puis vous affirmer que les juges de paix de mon arrondissement n'accorderont jamais plus d'un mois ou deux, au grand maximum.

A l'expiration de ce délai, le locataire, après avoir vainement parcouru toutes les rues de sa commune, déclare qu'il n'y a aucune maison à louer. Il a bien sollicité un haraquement, mais, celui-ci n'arrive pas. On ne peut tout de même pas le jeter sur la rue avec sa famille.

Dans ces conditions, j'estime que l'on peut s'élever un peu au moins avant de revenir à l'application pure et simple du Code civil.

Commissions cantonales

INDEMNITE AUX PRESIDENTS

Un vœu de M. POTIE, demandant une indemnité suffisante pour les présidents des Commissions cantonales, est adopté sans aucune opposition.

BLEMANT. — C'est pour la troisième fois que j'interviens pour demander que les présidents des Commissions arbitrales de loyers soient rétribués. Comparez leur situation à celle des présidents des Commissions de dommages de guerre, les uns ne sont pas rétribués, les autres sont largement rémunérés.

Je prie le Conseil général de s'associer à moi pour réparer cette injustice et de dire que si ces magistrats ne sont pas rétribués sur les fonds d'Etat, ils le seront sur les fonds départementaux.

LE PRESIDENT. — Je suis absolument de l'avis de notre collègue Bléman, et je prie M. le Préfet de transmettre ce vœu au Gouvernement pour que nous ayons la réponse pour jeudi.

Les prix de l'électricité

Prenant en considération un vœu de BEMY, le Conseil demande que le prix du charbon soit diminué ; que dans l'établissement des coefficients d'administration défende avec énergie les intérêts des consommateurs et que le tarif variable soit remplacé par un tarif unique.

Les mobilisables en régions libérées

M. GARIN fait adopter le vœu que les hommes d'âge mobilisable, réformés ou ajournés, résidant en région envahie, soient admis à une nouvelle visite médicale, pour leur permettre, le cas échéant, de remplir leur devoir patriotique.

Ce vœu est inspiré par la note reçue le matin même dans le « Revill » annonçant la distribution du fascicule de mobilisation à partir du 10 mai, aux hommes de complément.

Les soldats morts en Belgique

Le Conseil adopte un vœu de DELCOURT demandant que soient poursuivies à vive force les négociations engagées entre les gouvernements français et belge, concernant le transfert des corps des militaires français décédés en Belgique et que les transferts des corps de Belgique en France puissent être effectués prochainement.

L'assistance aux étrangers

Levée vers midi, la séance est reprise à 15 heures 30. M. le Préfet surmontant son indisposition, assiste à la séance.

Le Conseil donne un avis très favorable à un vœu de VERHAEGHE tendant à étendre aux étrangers domiciliés en France depuis vingt-cinq ans, le bénéfice de la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables.

Par contre, l'assemblée s'élève, au nom de la salubrité publique, contre le projet de création d'une fabrique de colle, dans les établissements Kuhlmann, à La Madeleine.

Emprunt de 300 millions

M. DEMIOLON donne lecture d'un rapport sur le projet d'emprunt départemental. On sait que les lois des 21 juillet et 31 décembre 1920, la loi du 24 mars 1921, ont autorisé les départements à effectuer, pour le compte des sinistrés, habitant leur territoire des emprunts gagés par des annuités de l'Etat français.

Leur but est de mettre, dans un délai rapide, à la disposition des ayants-droit les indemnités consenties, en principe, par la loi du 17 avril 1919 sur la réparation des dommages causés par les faits de guerre.

M. Demolon demande au Conseil de voter, en principe, un emprunt de trois cents millions, garanti par l'Etat et destiné à réparer en priorité, les maisons détruites, dont la valeur 1914 ne dépassait pas dix mille francs et ensuite celles atteignant au maximum 15.000 francs, valeur 1914.

Intéressé serait de 6 % et émis au-dessous du pair. Si cet emprunt était réalisé pour le 1er juillet, il alimenterait le deuxième semestre 1921 et tout l'exercice 1922. Il serait gagé sur un certificat provisoire de dommages. La garantie du département ne saurait en aucun cas, être substituée à celle de l'Etat, qui seul est responsable du paiement régulier des annuités et restera responsable de ses obligations envers les sinistrés.

La majeure partie des fonds ainsi obtenus seraient remis aux coopératives agrées de reconstruction, aux associations similaires et aux particuliers.

Le rapport conclut en demandant au préfet d'agir, de concert avec une délégation de la Commission du budget et de la Commission départementale pour réaliser sans retard cet emprunt, analogue à celui de la ville d'Albert.

— En somme, dit SAROT, ironique, c'est le préfet qui va être chef de cuisine ! (HNT rit)

HENTGES demande que l'emprunt aille aussi aux associations ouvrières qui apporteront des titres de dommages au Syndicat de garantie.

M. CONEM n'a pas grande confiance dans le succès de cet emprunt. C'est un expédient, dit-il, et non une solution. La haute banque estime qu'un tel emprunt est trop restreint et qu'il devrait englober tous les départements sinistrés. Il manque d'envie. Par la suite, l'Etat pourrait se désintéresser de nous.

— Il nous restera toujours le système D, crie SAROT. (Rires.)

LE PREFET explique qu'il faudra dépenser, pour la reconstitution, un milliard par an. Les trois cents millions de l'em-